



## Naitre et être gardé en France

### Nathalie Blanpain

Chargée d'études à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports et ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Cet article reprend avec quelques modifications de forme un article du même auteur : « Garder et faire garder son enfant », *Données sociales*, édition 2006.

La question du mode de garde se pose souvent dès la grossesse. De multiples éléments entrent en ligne de compte. L'un des parents s'arrête parfois de travailler pour des raisons qui peuvent être affectives, mais aussi financières. D'autres parents font le « choix » (plus ou moins contraint) de déléguer la garde de leur enfant. Ils recourent alors le plus souvent à une assistante maternelle agréée.

Le recours à un mode de garde, s'il est envisagé dès avant la naissance, ne devient bien sûr effectif qu'à la fin du congé de maternité pour les mères qui travaillent. C'est pourquoi cette étude (lire encadré) s'intéresse aux enfants de 4 mois ou plus pour qui les parents ont déjà opté pour un mode d'accueil.

En outre, seuls les enfants de moins de 2 ans et demi sont retenus. En effet, à cet âge, la scolarisation à la maternelle peut commencer : certes, le recours à un mode de garde peut demeurer nécessaire, en l'absence de scolarisation ou pour la garde en dehors des heures d'école ; néanmoins, il se fait sur des plages horaires plus restreintes et représente un effort financier moindre.

### Garder ou faire garder son enfant ?

La moitié des enfants âgés de 4 mois à moins de 2 ans et demi ont un de leurs parents à la maison et sont gardés principalement par celui-ci (figure 1). Pour expliquer cette décision, le parent mentionne le plus souvent le désir de développer le lien avec son enfant. De plus, 11 % sont également gardés principalement par

leurs parents, alors que ceux-ci travaillent. Ce paradoxe s'explique aisément : 5 % des enfants ont un parent qui travaille à mi-temps et peuvent donc être avec lui une grande partie de la semaine, et 1 % des enfants restent à domicile auprès d'un parent qui y exerce sa profession. Enfin, pour les 5 % restants, le père et la mère ont des horaires ou des jours de travail décalés qui leur permettent d'assurer majoritairement la garde en se relayant.

Ce sont donc au total 40 % des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi qui ne sont pas gardés principalement par leur père ou leur mère. Leurs parents les confient une grande partie de la semaine à une personne non rémunérée (grands-parents...), à une personne rémunérée (assistante maternelle agréée ou non, garde d'enfant) ou à une structure payante (crèche collective...).

Les disparités sont toutefois importantes, notamment en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de la mère : 24 % des enfants dont la mère est cadre sont gardés principalement par leurs parents, contre 80 % de ceux dont la mère est ouvrière (tableau 1). Les écarts selon la catégorie professionnelle du père sont moins marqués et sont dus presque uniquement à l'homogamie socioprofessionnelle. En effet, à catégorie de la mère donnée, la catégorie socioprofessionnelle du père joue peu sur la décision de garder son enfant. Les mères comparent probablement les pertes financières dues à l'absence de salaire aux gains liés à diminution des coûts de garde et des impôts, et à la perception d'une allocation de retrait d'activité. L'arbitrage est d'autant plus en faveur de la cessation d'activité que le salaire effectif ou potentiel, si elles ne travaillent pas, est faible. Pour ce choix, les conditions de travail, telles que pénibilité, horaires atypiques, temps de transport, ou encore l'importance accordée à la carrière entrent également en ligne de compte [67].

Le rang de l'enfant dans la fratrie oriente également très nettement la décision. Ainsi, en 2002, seuls 44 % des aînés sont gardés par leurs parents, alors qu'environ 70 % des cadets et plus de 80 % des benjamins le sont. La mise en place de l'allocation parentale d'éducation (APE) de rang 2 dans les années quatre-vingt-dix a entraîné une diminution notable du taux d'activité des mères. Cette allocation était accordée à compter de la naissance du deuxième enfant, ce qui explique en partie les différences de mode de garde entre le premier et le deuxième enfant. L'arbitrage financier est plus en faveur du renoncement à l'activité lorsque le nombre d'enfants est supérieur ou égal à deux. D'autre part, les contraintes d'organisation sont bien sûr plus prégnantes lorsque le nombre d'enfants augmente. Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'effet de structure : les femmes

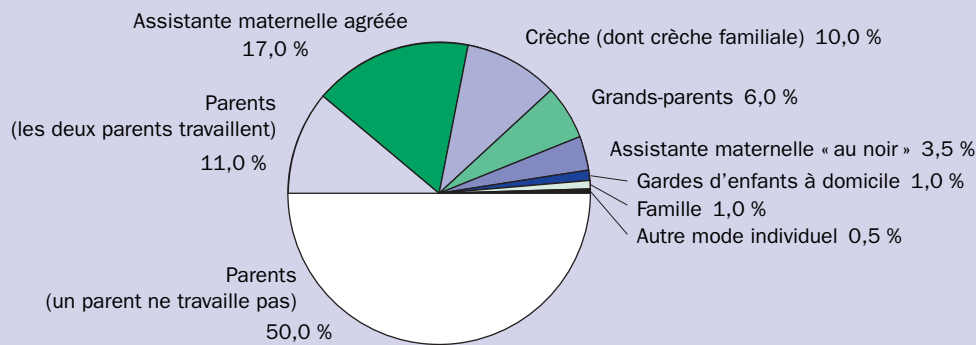
### L'enquête et la définition du mode de garde principal

L'enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants a été réalisée en mai et juin 2002. L'enquête Logement, menée par l'Insee en février 2002, a servi de base de sondage à cette enquête. Toutes les familles intégrant un enfant né en 1995 ou après ont ainsi été sollicitées afin de décrire l'organisation qu'elles ont adoptée en matière de garde et d'accueil de leurs jeunes enfants. Environ 3300 ménages ont été interrogés, ce qui représente une information portant sur 4400 enfants de moins de 7 ans.

Les parents indiquaient à l'aide d'un calendrier quelles personnes étaient présentes auprès de leur(s) enfant(s) au cours d'une semaine type du lundi au dimanche. Cette semaine devait être la plus représentative de l'année (hors vacances et situations imprévues). L'enquête portait également sur les montants dépensés par type d'accueil, ainsi que sur les aides éventuelles (allocations, réductions d'impôt).

Une semaine comprend 168 heures. La quasi-totalité des parents de l'enquête passent au moins 120 heures de la semaine avec leurs enfants ; cela correspond par exemple aux nuits et au week-end. Il reste 48 heures où les parents gardent leur enfant ou le confient à un mode de garde. Pendant ces 48 heures, si les parents gardent l'enfant 30 heures et le confient à une assistante maternelle pendant 18 heures, le mode de garde principal est la garde des parents. ↵

figure 1

**Mode d'accueil principal des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi**

Champ : Les enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi.

Lecture : 17 % des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont principalement gardés par une assistante maternelle.

Source : Enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, juin 2002, Drees.

tableau 1

**Mode de garde principal selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et le rang dans la fratrie (en pourcentage)**

	Un parent ne travaille pas*	Parents Les deux parents travaillent	Total	Autres modes de garde que parents : grands-parents, assistante maternelle, crèche...	Total
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la mère</b>					
Cadre	20	4	24	76	100
Profession intermédiaire	28	13	41	59	100
Employé	53	12	65	35	100
Ouvrier	67	12	79	21	100
<b>Catégorie socioprofessionnelle du père</b>					
Cadre	31	7	38	62	100
Profession intermédiaire	39	12	51	49	100
Employé	51	12	63	37	100
Ouvrier	59	11	70	30	100
<b>Rang de l'enfant dans la fratrie</b>					
Aîné	32	12	44	56	100
Cadet	59	10	69	31	100
Benjamin	75	9	84	16	100
Ensemble	50	11	61	39	100

\* Dont congé parental, congé maternité, congé formation.

Champ : Les enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi.

Lecture : 24 % des enfants dont la mère est cadre sont gardés principalement par leurs parents.

Source : enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, Drees, juin 2002.

qui ont trois enfants ou plus sont moins diplômées et de ce fait s'arrêtent plus souvent de travailler. L'entrée en vigueur de la Prestation d'accueil du jeune enfant en 2004 a permis l'ouverture du droit au complément de retrait d'activité dès le premier enfant, mais pendant une durée limitée (au plus six mois).

**L'assistante maternelle : le mode d'accueil le plus répandu**

Hors la garde par les parents, l'accueil par une assistante maternelle agréée est le plus répandu des modes d'accueil : 17 % des enfants passent la journée principalement en sa compagnie (figure 1). En deuxième



position, les crèches accueillent 10 % des enfants. Viennent ensuite les enfants confiés à leurs grands-parents (6 % d'entre eux) et ceux qui sont gardés par un autre membre de la famille (1 %). L'assistante maternelle non agréée, c'est-à-dire non déclarée, concernerait de 2 % à 3,5 % des enfants (lire encadré). Les gardes d'enfants à domicile veillent sur 1 % des enfants. Enfin, 0,5 % des enfants sont concernés par un autre mode individuel de garde (ami, autre personne extérieure à la famille...).

Dans la suite, seuls les enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi qui ne sont pas gardés principalement par leurs parents seront retenus. 92 % de ces enfants ont des parents ayant un emploi ou étudiants, 5 % ont au moins un de leurs parents au chômage et 3 % ont au moins un de leurs parents au foyer ou en congé parental. En outre, leurs parents disposent de davantage de ressources que la moyenne : seuls 10 % ont des revenus par unité de consommation ne dépassant pas 800 euros par mois, alors que c'est le cas de 30 % de l'ensemble des parents ayant des enfants de cet âge.

### Les cadets davantage confiés aux assistantes maternelles

Parmi les familles qui font garder leurs enfants, les cadets sont relativement moins souvent confiés à la crèche que les aînés (tableau 2). Leurs parents optent davantage pour l'assistante maternelle. Pourtant, les tarifs de crèche sont en général plus attractifs pour les enfants de rang 2. Le barème national de la Caisse nationale d'allocations familiales prévoit en effet un montant égal au maximum à 10 % des revenus imposables, contre 12 % pour les aînés. Ce résultat s'explique au moins en partie par un effet d'offre de places à proximité du domicile au moment de la naissance des enfants. De la naissance à 3 ans, la part des enfants habitant dans les villes-centres, et notamment des premiers enfants, diminue au profit des communes de banlieue. Ainsi, quand le cadet vient au monde, certaines familles ont déménagé et n'habitent plus dans les villes-centres où l'offre en crèche est la plus abondante. D'autres explications sont possibles, comme le fait de préférer la garde par une assistante maternelle pour les cadets en raison de facilités qu'elle peut permettre, par exemple s'occuper de l'aîné à la sortie de l'école.

### Enfant des villes, enfants des champs

L'assistante maternelle est plutôt retenue dans les communes rurales, les grands-parents le sont dans les villes de petite ou moyenne taille. Enfin, la crèche et la garde d'enfants à domicile sont l'apanage des grandes villes et de l'agglomération parisienne. Ces recours illustrent notamment l'hétérogénéité de l'offre d'une commune à l'autre. C'est en effet à Paris que l'offre départementale en crèches est la plus abondante, avec 31 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Le nombre de places chez les assistantes maternelles s'amenuise avec la taille de l'unité urbaine, en raison

notamment de l'exiguïté des logements qui ne permet pas d'obtenir l'agrément. Globalement, lorsque l'offre départementale de places en crèches et assistantes maternelles est faible, les parents y ont moins recours : dans les départements les moins pourvus, seuls 62 % des parents choisissent ces modes de garde, contre 73 % des parents habitant dans les départements les plus dotés (tableau 2). Le recours à l'assistante maternelle « au noir » est alors plus fréquent. Ainsi, parmi les parents qui font garder leurs enfants, 11 % recourent à une assistante maternelle non déclarée dans les départements où l'offre est faible, contre 7 % dans les départements où l'offre est abondante. Dans les départements les moins dotés, l'emploi d'une garde d'enfant à domicile (simple ou partagée avec une autre famille) est également plus fréquent et les parents font davantage appel à la famille (frère, sœur, oncle, tante) ou à d'autres modes d'accueil individuels (amis, voisins...).

### L'influence du niveau de vie sur le choix du mode de garde

Parmi les familles qui confient leurs enfants, celles du 1<sup>er</sup> quartile de niveaux de vie, c'est-à-dire celles qui ont un niveau de vie les situant parmi le quart des ménages les plus pauvres, sont relativement moins nombreuses à recourir à une assistante maternelle (30 % contre 48 % pour les plus aisées, soit le 4<sup>e</sup> quartile) et ont plutôt opté pour la crèche, la famille ou les grands-parents (21 %, contre 8 %). Ce dernier choix s'explique en partie par une plus grande proximité. En effet, les parents ayant de faibles revenus sont moins éloignés géographiquement de leur famille d'origine : qu'ils soient gardés ou non, 62 % des enfants des familles du 1<sup>er</sup> quartile de niveaux de vie résident à moins de 30 minutes de trajet du domicile de l'un de leurs grands-parents, contre 45 % des enfants des familles du 4<sup>e</sup> quartile. Les familles aisées recourent quant à elles davantage à la garde à domicile et sollicitent moins souvent les grands-parents.

### Les grands-parents : un mode de garde souple et gratuit

Même à éloignement identique, le recours aux grands-parents est moins fréquent lorsque les ressources augmentent ; les parents sont 45 % à évoquer le faible coût comme raison principale ou secondaire de ce choix, alors que cette raison est moins citée pour tous les autres modes d'accueil (7 % par exemple lorsque les enfants sont confiés à une assistante maternelle). Par ailleurs, à revenus identiques, les parents élevant seuls leur enfant sollicitent davantage les grands-parents en tant que mode de garde principal que ceux vivant en couple. Leurs contraintes professionnelles, souvent plus prégnantes en l'absence d'un conjoint, peuvent les conduire à choisir un mode de garde plus souple du point de vue des horaires ou à privilégier une formule permettant une présence affective importante auprès de leur enfant.

tableau 2

**Mode de garde principal pour les enfants qui ne sont pas gardés par leurs parents (en pourcentage)**

	Assistante maternelle ou crèche		Total	Grands-parents	Assistante maternelle « au noir »	Garde d'enfants à domicile	Autre	Total
	Assistante maternelle agréée	Crèche (dont crèche familiale)						
<b>Rang de l'enfant dans la fratrie</b>								
Aîné	42	28	70	15	9	3	3	100
Cadet	49	14	63	17	11	3	6	100
<b>Taille d'unité urbaine</b>								
Commune rurale	62	6	68	18	8	1	5	100
Unité urbaine de moins de 100 000 habitants	48	18	66	22	10	1	1	100
Unité urbaine de plus de 100 000 habitants	35	34	69	14	9	4	4	100
Agglomération parisienne	27	41	68	4	11	9	8	100
<b>Places auprès d'une assistante maternelle agréée ou en crèche par département pour 100 enfants de moins de 3 ans</b>								
34 places et moins	33	29	62	18	11	3	6	100
De 35 à 50 places	46	22	68	13	10	5	4	100
51 places et plus	48	25	73	16	7	1	3	100
<b>Niveaux de vie des parents *</b>								
1 <sup>er</sup> quartile	30	27	57	21	12	1	9	100
2 <sup>e</sup> quartile	43	23	66	19	9	0	6	100
3 <sup>e</sup> quartile	51	27	78	11	8	3	0	100
4 <sup>e</sup> quartile	48	22	70	8	10	10	2	100
Ensemble	43	25	68	15	10	3	4	100

\* Les quartiles de niveaux de vie ont été calculés pour les familles qui font garder leur enfant. L'échelle Insee a été utilisée, soit 1 UC au 1<sup>er</sup> adulte, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : Les enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi qui ne sont pas gardés principalement par leurs parents.

Lecture : Parmi les enfants qui ne sont pas gardés par leurs parents, 30 % des enfants dont le niveau de vie des parents est dans le 1<sup>er</sup> quartile sont confiés principalement à une assistante maternelle agréée.

Source : enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, Drees, juin 2002.


### Le recours à la crèche s'explique notamment par des raisons financières pour les familles modestes

Toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire à offre identique de places au niveau du département, à éloignement des grands-parents et à rang dans la fratrie donnés), les familles du 1<sup>er</sup> quartile de revenus, lorsqu'elles ne gardent pas elles-mêmes leur enfant, s'orientent davantage vers la crèche. Elles sont 49 % à invoquer des raisons financières comme raison principale ou secondaire de leur recours à la crèche, contre 15 % des familles du 4<sup>e</sup> quartile ayant fait le même choix de garde. Au-delà du 1<sup>er</sup> quartile, le revenu n'explique plus le recours aux structures collectives. Les choix éducatifs (éveil, action pédagogique et éducative) sont alors plus souvent mentionnés seuls, sans évocation du faible coût.

Contrairement à la crèche, les familles du 1<sup>er</sup> quartile de revenus optent relativement moins souvent pour l'assistante maternelle agréée. Ce résultat reste vrai à offre de places identique au niveau du département. Pour ces familles, ce mode de garde est effectivement

plus coûteux que la crèche (lire encadré page suivante). En revanche, à compter du 2<sup>e</sup> quartile de revenus, l'assistante maternelle agréée devient le mode d'accueil le moins coûteux après allocations et réductions d'impôt. Le revenu ne joue alors pas significativement dans le choix de l'assistante maternelle.

### Un recours à l'assistante maternelle « au noir » plus fréquent quand l'offre en mode de garde est faible

L'analyse toutes choses égales par ailleurs confirme le recours plus fréquent à la garde « au noir » dans les départements où le nombre de places chez les assistantes maternelles agréées est faible. Les parents mentionnent peu le faible coût pour motiver leur choix, ce qui est logique puisque ce mode de garde est effectivement plus cher en moyenne après allocations (lire encadré page suivante). Ils citent majoritairement comme raison principale ou secondaire l'absence d'autres solutions disponibles. Ainsi, pour une majorité de parents, l'absence d'offre (assistante maternelle agréée ou places en collectivité) à proximité du domicile a justifié au moins en partie le recours à ce type de garde. 



### Des modes de garde à tous les coûts

**C**ertains modes de garde sont gratuits, la garde par les grands-parents principalement. Les autres modes de garde sont plus ou moins coûteux pour les parents.

Les parents ayant recours à une crèche paient en moyenne 1,30 euro par heure et par enfant. C'est le mode de garde payant le moins cher, avant la prise en compte des réductions d'impôt ou allocations éventuelles. Ensuite, l'assistante maternelle « au noir » revient à 1,50 euro par heure et par enfant, et l'assistante maternelle agréée à 2 euros. Enfin, la garde à domicile représente un coût plus élevé avec 5,40 euros.

Cette hiérarchie se modifie avec la prise en compte des réductions d'impôt ou des allocations. Ainsi, après cette prise en compte, le coût de revient de l'assistante maternelle diminue quasiment de moitié (soit 1 euro par heure et par enfant), et en fait le mode de garde le moins cher.

Pour la crèche, les parents ne reçoivent pas d'allocations directement. En effet, le prix réglé à l'établissement est déjà réduit des subventions

versées à la crèche par la caisse d'allocations familiales. Les parents imposables bénéficient d'une réduction d'impôt. Le coût de revient net d'une crèche est de 1,10 euro par heure, ce qui place ce mode de garde en deuxième position.

Les parents ayant recours principalement à une assistante maternelle « au noir » ne reçoivent évidemment pas d'aide, le coût de revient reste donc de 1,50 euro par heure. Le recours à une assistante maternelle non agréée comme mode de garde principal se révèle donc plus cher qu'un mode de garde équivalent déclaré. Après réductions d'impôt et allocations, le coût de revient d'une garde à domicile simple (non partagée avec une autre famille) reste le plus cher.

La hiérarchie évolue également selon les niveaux de vie des parents. Les coûts horaires en crèche dépendent fortement de leurs ressources, puisque les tarifs sont souvent calculés d'après le quotient familial. Finalement, pour les familles se situant dans le 1<sup>er</sup> quartile de niveaux de vie, la crèche apparaît en moyenne comme le mode de garde

le moins onéreux. Après réductions et allocations, la crèche revient en effet à 0,70 euro de l'heure, contre 0,80 euro pour l'assistante maternelle. À partir du 2<sup>e</sup> quartile de niveaux de vie, le coût net moyen d'un enfant gardé par une assistante maternelle est moins élevé que celui d'un enfant gardé en crèche (lire tableau).

Les coûts correspondent exclusivement aux sommes engagées pour accueillir l'enfant (hors repas et frais d'entretien).

Seuls les coûts correspondant à des modes de garde réguliers, décrits dans le calendrier de la semaine type (la plus représentative de l'année), ont été retenus. Ils correspondent au prix payé par mois par les parents. Pour le calcul des prix de revient après allocations et réductions d'impôt, les allocations versées généralement directement aux parents ont été retirées (la majoration AFEAMA). Les réductions d'impôt estimées sont celles qui ont été accordées sur les impôts payés en 2003 et correspondant aux frais de garde de 2002. ↵

#### Coût de garde des enfants non gardés par leurs parents\* (en euros)

Mode de garde principal	Coût total mensuel des gardes principale et secondaire	Coût mensuel de la garde principale	Allocations mensuelles versées directement aux parents	Mode de garde principal				
				Réductions d'impôt, moyenne mensuelle	Coût net mensuel	Nombre d'heures mensuel	Coût horaire avant allocations et réductions	Coût horaire net
<b>Mode de garde principal</b>								
Assistants maternelles agréées	321	318	139	29	150	158	2,0	1,0
Crèches (dont crèches familiales)	227	217	0	31	186	168	1,3	1,1
Assistants maternelles non déclarées	263	263	0	0	263	174	1,5	1,5
Gardes d'enfants (non partagées)	999	938	0	189	749	173	5,4	4,3
<b>Enfants gardés principalement par une assistante maternelle agréée selon les niveaux de vie des parents</b>								
1 <sup>er</sup> quartile (les plus modestes)	279	273	157	4	112	142	1,9	0,8
2 <sup>e</sup> quartile	297	295	143	25	127	154	1,9	0,8
3 <sup>e</sup> quartile	320	316	131	35	150	157	2,0	1,0
4 <sup>e</sup> quartile (les plus aisés)	370	369	132	42	195	171	2,2	1,1
<b>Enfants gardés principalement en crèche (dont crèche familiale) selon les niveaux de vie des parents</b>								
1 <sup>er</sup> quartile	132	127	0	8	119	169	0,7	0,7
2 <sup>e</sup> quartile	186	186	0	25	161	158	1,2	1,0
3 <sup>e</sup> quartile	259	257	0	45	212	170	1,5	1,2
4 <sup>e</sup> quartile	351	315	0	48	267	174	1,8	1,5

\* Hors frais de repas et d'entretien...

Champ : Les enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi qui ne sont pas gardés principalement par leurs parents.

Lecture : En moyenne, 321 euros sont dépensés par mois et par enfant gardé principalement par une assistante maternelle agréée. La plus grande part de cette somme (318 euros) est destinée à régler les frais d'assistante maternelle.

Source : enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, Drees, juin 2002.